



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix huit septembre deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, BORIE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Julien BORIE
Monsieur Jean-Claude JOFFRE a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène VIRAVAUD
Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD.

Monsieur Patrice FILLOUX est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 20 + 9	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Renforcement du réseau de collecte des eaux usées entre l'esplanade Yves Furet et la rue André et Guy Picoty

La première phase de travaux est terminée. Le passage vidéo dans les conduites a permis de déterminer les travaux nécessaires pour la phase 2. Ils sont plus conséquents qu'envisagé en 2021. C'est pourquoi il est demandé à l'Agence de l'eau Loire Bretagne et au Département de solder les subventions notifiées en 2021 à la phase 1 des travaux et de déposer de nouveaux dossiers de demandes de subvention pour la phase 2.

Le plan de financement prévisionnel se décline ainsi :

DEPENSES	HT	FINANCEMENT	TAUX	
Infralim phase 2	9 225,00	Conseil départemental	10%	14 397,79
lot 1 Reha Assainissement	118 287,40	AELB	60%	86 386,76
lot 2 Migliori	14 192,54	total subventionné	70%	100 784,56
contrôles	2 273,00	AUTOFINANCEMENT	30%	43 193,38
TOTAL	143 977,94	TOTAL		143 977,94

.../...

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à poursuivre les travaux de la Sédelle phase 2, de déposer de nouvelles demandes de subvention auprès du département et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le trente septembre deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240930-2024-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024



Le Maire,

Étienne LEJEUNE

Publié le 1^{er} octobre 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.